Plan Local d'Urbanisme

Commune de Saint Martin

Servitude d'Utilité Publique

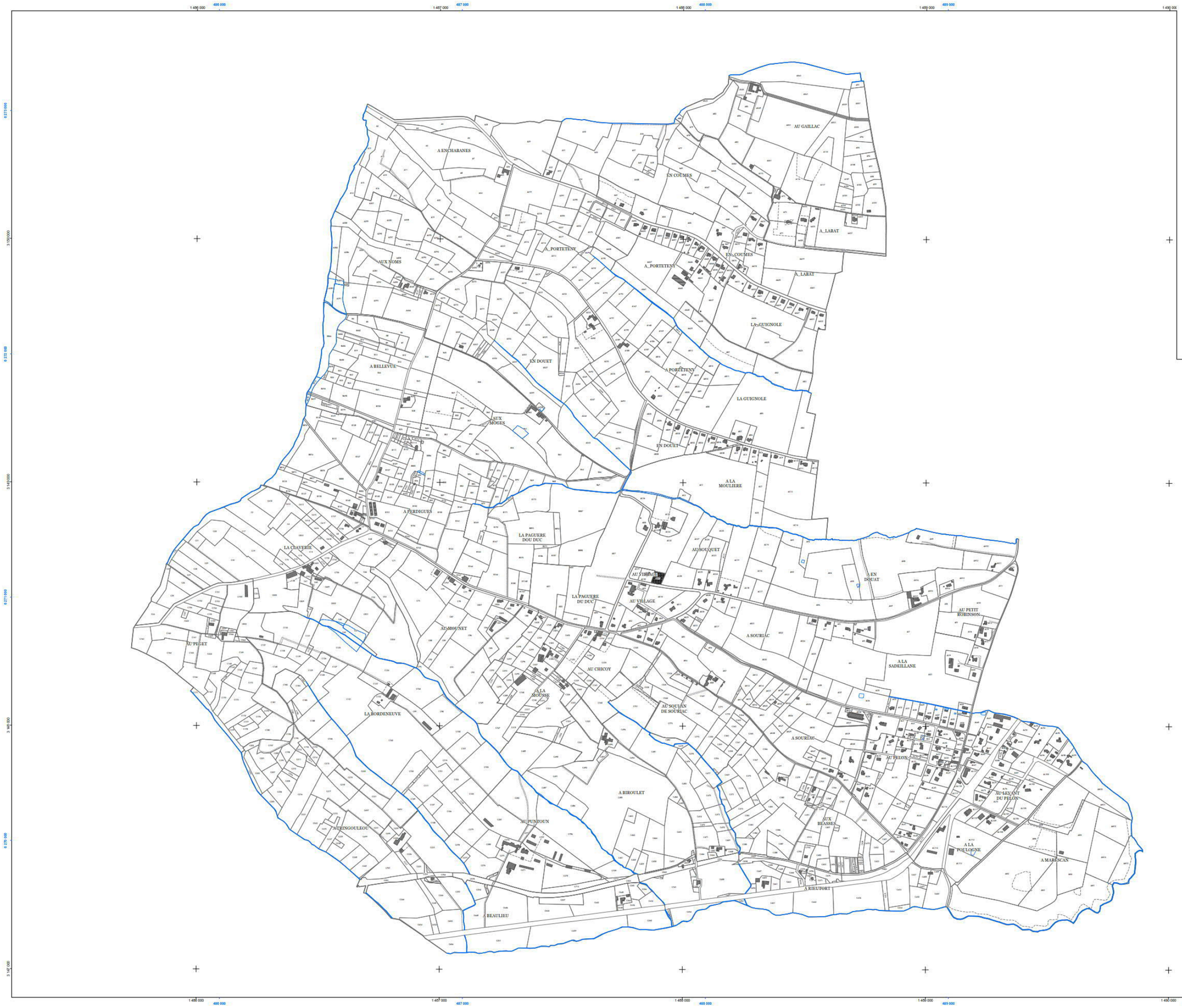

Servitudes

Concernant l'ensemble du territoire communal

PM1 : Servitude résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles : retrait et gonflement des argiles (En cours d'instruction)

T7 : Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières

Localisées sur le territoire communal

Cadastre

- Subdivision fiscale
- Parcelle
- Lieu-Dit
- Commune
- Hydrographie
- Bati
- Bati non-cadastre

Prescriptions

- Emplacement réservé

100 50 0 100 200 300 400 Mètres

1 : 5 000

Sources : SIG CARTO3

Projection : RGF - Lambert

Carroyage : les chiffrations en soir correspondent aux coordonnées métrique du Lambert CC44 associé au système géodésique français RGF93. Les chiffrations en bleu correspondent aux coordonnées métrique du Lambert 93 associé au système géodésique français RGF93